

La femme, espèce humaine ? ...en marge de l'Année internationale de la femme

Marielle Durand

Volume 21, numéro 1, mars 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055514ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055514ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Durand, M. (1975). La femme, espèce humaine ? ...en marge de l'Année internationale de la femme. *Documentation et bibliothèques*, 21(1), 5–8.
<https://doi.org/10.7202/1055514ar>

Résumé de l'article

La discrimination millénaire de l'homme à l'endroit de la femme a des conséquences linguistiques qui pourraient intéresser particulièrement une association comme la nôtre. La langue française, en effet, attribue à l'homme la définition de l'espèce humaine même si celle-ci se compose de deux sexes égaux en droits et en dignité. L'année 1975, proclamée par les Nations Unies l'Année internationale de la femme, s'avère une excellente occasion pour prendre conscience collectivement de ce problème. Cet article se limitera à quelques réflexions ou opinions personnelles sur le sujet.

La femme, espèce humaine? ...en marge de l'Année internationale de la femme

Marielle Durand
Présidente de l'ASTED

La discrimination millénaire de l'homme à l'endroit de la femme a des conséquences linguistiques qui pourraient intéresser particulièrement une association comme la nôtre. La langue française, en effet, attribue à l'homme la définition de l'espèce humaine même si celle-ci se compose de deux sexes égaux en droits et en dignité. L'année 1975, proclamée par les Nations Unies l'Année internationale de la femme, s'avère une excellente occasion pour prendre conscience collectivement de ce problème. Cet article se limitera à quelques réflexions ou opinions personnelles sur le sujet.

The millennial discrimination against women has linguistic consequences in which an association such as ours could be interested. The French language, as a matter of fact, ascribes to man the definition of mankind, even if it is composed of two sexes, equal in rights and dignity. 1975, declared International women's year by the United Nations, is certainly a very good opportunity for us to become collectively aware of this problem. This article will limit itself to a few reflections or personal opinions on the subject.

La discriminación milenaria contra la mujer tiene consecuencias lingüísticas que podrían interesar particularmente una asociación como la nuestra. En efecto, la lengua francesa atribuye al hombre la definición de la especie humana aunque ésta se componga de dos sexos iguales en derechos y en dignidad. El año 1975, proclamado Año internacional de la mujer por las Naciones Unidas, se revela una ocasión excelente para tomar conciencia colectivamente de este problema. Este artículo se limitará a algunas reflexiones u opiniones personales sobre el tema.

Le jour où on ne sentira plus le besoin de proclamer une année internationale de la femme, ce jour-là, peut-être, l'égalité des droits humains sera un fait accompli. Si les Nations Unies ont décrété 1975 l'Année internationale de la femme «afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes», c'est que cette égalité demeure encore une tâche historique. Mais ce geste est déjà la preuve d'une prise de conscience collective de la discrimination de la femme par rapport à l'homme dans la société.

Les modèles culturels qui régissent les rapports homme-femme, on le sait mieux aujourd'hui, sont parmi les moins friables. Les retombées juridiques de l'évolution des mœurs constituent, certes, un point d'appui non négligeable pour la garantie et l'extension des nouveaux acquis en ce domaine. Mais la loi n'atteint que les discriminations les plus grossières. La modification des attitudes est généralement beaucoup plus lente et plus superficielle qu'on ne veut bien le reconnaître: «Bien qu'il y ait des progrès en ce qui concerne l'égalité

des droits, la discrimination demeure au niveau des attitudes, des croyances, de la tradition et dans la réalité quotidienne.»¹

L'action qu'entreprend l'ASTED pour l'Année internationale de la femme doit se réaliser dans le même esprit que celui de l'ONU: cette année «doit être le point de départ de nouveaux programmes et de nouvelles idées qu'on pourra mettre à exécution et prolonger bien au-delà de 1975.»² Le comité ad hoc, constitué à cette fin, travaille en ce sens et son action aura sans doute des répercussions à court et à long terme.

Pour ma part, j'aimerais attirer l'attention sur certains aspects de discrimination envers la femme comme celui du code de la langue, par exemple, qui se fait souvent le véhicule subtile des stéréotypes anciens. La curiosité vous est-elle déjà venue d'ouvrir votre dictionnaire aux mots homme et femme? C'est une expérience pour le moins surprenante. Si les hommes d'aujourd'hui peuvent ne pas se sentir exagérément accablés de la discrimination millénaire qui pèse sur les femmes, ils n'ont pas davantage raison de s'estimer particulièrement fiers de l'héritage de leurs devanciers à cet égard. De fait, un nombre croissant de «mâles chauvins» remettent en question l'image et les rôles traditionnels de l'homme et de la femme. Mais, ouvrons le Grand Robert:

HOMME: Être humain; espèce humaine. ... V. Humanité; gens. *Un homme*. V. Individu, personne. — Rem. En ce sens, **HOMME** désigne l'humain mâle (cf. latin *vir*, et *infra*, II) ou femelle (V. Femme), il peut ne s'appliquer qu'à des hommes au sens II, mais jamais à des femmes exclusivement.³

Comme on le voit, l'homme cumule rien de moins que le terme générique de l'espèce et les attributs de la virilité, comme si l'archétype de l'humanité n'était autre que le mâle. En somme, le bel étalon sert de normes, d'étalon. Par la grâce de cette trouvaille, la femme peut donc sortir avec le genre humain. L'homme, lui, doit se contenter d'une seule femme (en principe!). Voyons maintenant ce que le même dictionnaire réserve pour la femme:

FEMME: Être humain femelle (V. Féminin; personne, sexe). *L'homme et la femme. La première femme selon l'Écriture*. V. Ève.⁴

La langue française, comme d'ailleurs plusieurs autres langues, officialise donc l'espèce humaine sous un terme générique attribué, par ailleurs, à l'un des deux sexes. Ce qui donne le beau schéma suivant:



Cette merveille lexicographique n'est que la partie émergée de la banquise. La prééminence masculine règne également dans la

1. «Pourquoi une année internationale de la femme?», *Progrès-dimanche* (1er septembre 1974), 36.

2. «Année internationale de la femme, 1975», *Bulletin de l'Unesco*, vol. 17, no 1 (juin 1974).

3. Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, t. III, Paris, Le Robert, Société du nouveau Littré, 1971, p. 501.

4. *Ibid.*, t. II, 865.

grammaire. C'est entendu, dans les règles d'accord, le masculin l'emporte toujours sur le féminin. Fussent-elles légions, les femmes, même les plus féministes, ne font pas le poids. Le type humain absolu, comme l'a fait remarquer Simone de Beauvoir, est le type masculin: «L'humanité est mâle et l'homme définit la femme non en soi mais relativement à lui.»⁵ Cette suprématie linguistique reflète et contribue sans doute à reproduire la mentalité traditionnelle. A l'école, le garçonnet se découvre ainsi un statut particulier, statut officialisé ensuite dans le langage courant, par l'usage commun. L'homme ne dira-t-il pas, par exemple: «Je vous présente ma femme», alors que la femme ne dit jamais: «Je vous présente mon homme»? On établit une distinction pour la femme en ce qui concerne son statut: «madame ou mademoiselle?», alors que l'on ne demande jamais à l'homme: «monsieur ou jeune homme?»

Cette distinction peut bien plonger ses racines dans une discrimination sexuelle, fondée sur des mythes et des tabous fort archaïques. Ne disait-on pas d'une jeune fille qui se mariait, par exemple, qu'elle «perdait» sa virginité au lieu de dire qu'elle s'accomplissait en tant que femme? Par contre, le jeune homme qui restait puceau trop longtemps risquait, au contraire, de se faire ridiculiser par son entourage. Loin de perdre quelque chose, c'était pour lui naturel et indispensable de franchir cette étape. Il n'est pas étonnant alors que de telles attitudes se retrouvent dans la loi, dans le délit de l'adultère, par exemple.

«Avant 1964, affirme Raymonde Lasalle, la loi prévoyait que l'adultère de la femme, en quelque lieu qu'elle l'ait commis, autorisait son mari à demander contre elle la séparation de corps. Par contre, l'adultère du mari n'était une cause de séparation de corps que dans le cas où le mari avait tenu sa concubine dans la maison commune!»⁶

On pourrait donner quantité d'exemples de ce genre; d'autres organismes se chargent de les mettre en évidence.

Par ailleurs, ne serait-ce pas à une association comme la nôtre qui s'occupe justement de documentation et qui a comme principal outil de travail les dictionnaires, les livres de référence, les index, etc. d'insister auprès des Nations Unies pour qu'elles exigent de l'Académie française ou autres organismes de ce genre, que l'on trouve, dans notre riche langue française, une terminologie adéquate à l'espèce humaine, composée de deux sexes égaux en droits et en dignité? Quand on parle, par exemple, de l'homme et de la femme, ne devrait-on pas dire les humains, l'être humain ou la personne humaine, plutôt que de dire l'homme, terme attribué également au type masculin? Ceci est d'autant plus vrai que la terminologie peut aboutir à des attitudes complètement aberrantes. A cet égard, rappelons en passant que le gouvernement québécois, qui accordait aux femmes le droit de vote, en 1940, avait des réticences à leur céder le droit de siéger au Sénat sous prétexte qu'il ne «pouvait être certain que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en stipulant que «toute personne qualifiée peut devenir sénateur»⁷, incluait aussi les femmes dans le terme «personne»!⁸

5. Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, t. I, *Les faits et les mythes*, Paris, Gallimard, 1949, p. 15.

6. Raymonde Lasalle, «Québécoises, quels sont vos droits», *Forces*, no 27 (2e trimestre 1974), 33.

7. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, Article 24.

8. Francine Dépatie, «La femme dans la vie économique et sociale du Québec», *Forces*, no 27 (2e trimestre 1974), 21.

Aussi longtemps qu'il subsistera des attitudes discriminatoires envers la femme, même si les lois gouvernementales leur accordent l'égalité des droits humains, ce problème linguistique restera au second rang car le bon usage d'une langue s'adapte aux changements sociaux qui originent des besoins, des désirs et des aspirations d'un peuple. Ne pourrait-on pas, en tant que groupe, présenter quelques résolutions ou projets (détaillés ou non), touchant ces problèmes généraux de discrimination de la femme à l'ONU, à la Commission canadienne de l'Unesco, aux organismes gouvernementaux? De telles démarches pourraient être appuyées par d'autres mouvements francophones sensibles aux problèmes humains, car ce n'est pas un problème uniquement féminin, c'est un problème qui touche l'espèce humaine tout entière. Dans quelques siècles, les humains souriront devant cette arrogance linguistique historique comme nous sourions aujourd'hui à la pensée qu'il s'est tenu un concile au Moyen-Âge, dans lequel les évêques se demandaient si la femme avait une âme. Ils souriront également de constater que seule la moitié de l'humanité (soit les hommes) participait alors aux pouvoirs de décision dans les gouvernements.

Les mouvements de libération de la femme d'aujourd'hui préparent, d'une certaine façon, la libération de l'homme de demain. En effet, posséder des privilèges spéciaux dans la société, n'est-ce pas usurper les droits de l'autre moitié de l'humanité? L'homme qui refuse, inconsciemment ou non, de considérer la femme comme une compagne de son espèce et qui ne voit en elle qu'un prolongement de lui, ne s'aliène-t-il pas en perdant d'autres droits à la complémentarité? Ceux qui en sont lucides sont les premiers à vouloir un redressement de la situation.

Les rapports de dépendance et de domination entre les humains ne peuvent être qu'une dégénérescence pour l'humanité; au contraire, l'égalité entre les sexes a comme conséquence de rehausser le niveau des relations et de rendre le dialogue beaucoup plus enrichissant pour les deux parties. Quand on cessera d'attribuer des rôles en fonction des sexes, on aura gagné beaucoup sur le plan de l'intelligence collective. Quand on aura changé d'attitude à l'égard de la femme et de son rôle dans la société, on aura peut-être atteint l'âge de la maturité humaine.

